



Pacte Mondial

"Déclaration de bonnes pratiques" mise en ligne sur le site du Pacte Mondial (www.pactemondial.org) qui s'inscrit dans notre démarche Qualité-Sécurité-Environnement et dans notre stratégie d'entreprise.

EUROSIT S.A., adhérente du Pacte Mondial, agit dans le respect de ces principes, pour un développement mondial durable et responsable. Cet engagement s'inscrit, de fait, dans notre stratégie d'entreprise et est clairement stipulé dans notre manuel qualité, notre politique de développement durable et notre démarche environnementale. Ces valeurs sont donc intégrées dans notre démarche Qualité-Sécurité-Environnement qui a été mise en place dès 1992 dans notre entreprise et certifiée ISO 9001 en avril 1994, validée chaque année, puis désormais certifiée ISO 14001 depuis août 2006.



Principaux Principes du Pacte Mondial réalisés ou en cours dans notre entreprise :

- N°1 :** Promouvoir et respecter la protection des droits de l'homme.
- N°3 :** Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- N°5 :** L'abolition effective du travail des enfants.
- N°6 :** L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- N°7 :** Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- N°8 :** Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- N°9 :** Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le principe N°1 est illustré à travers notre règlement intérieur qui fait, entre autre, référence au respect et à la protection des droits de l'homme, avec des éléments précis sur les rapports entre les hommes et les femmes et entre les différentes nationalités.

Le N°3 relatif à la liberté d'association et à la reconnaissance du droit de négociation collective est énoncé dans notre déclaration de politique qualité et de stratégie d'entreprise.

Sur le N°5 : abolition effective du droit du travail des enfants : EUROSIT a émis, dès 2004, un document contractuel envers tous ses fournisseurs nationaux et étrangers, pour s'assurer que ceux-ci ne font pas appel aux enfants dans la fabrication des fournitures qui nous sont vendues.

Sur le N°6 : élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, ce principe est un nouvel axe fort de la stratégie d'EUROSIT (recrutement de seniors et d'une personne provenant d'un CAT).

Sur les principes 7, 8 et 9 relatifs, plus particulièrement, à des actions en liaison directe avec la protection de l'environnement, la démarche environnementale entamée depuis plusieurs années a abouti à une certification ISO 14001 en août 2006 et l'obtention du Label « Agir pour l'Avenir ».

EUROSIT S.A.

Zone Industrielle Saint Eloi – BP 11 - F-58000 Nevers

Tél. 03 86 21 68 00 ● Fax 03 86 36 89 82

E-mail : eurosit@eurosit.fr

Sites Internet : www.eurosit.fr - www.bobseat.com

Les principaux axes de travail des années antérieures sont :

- Notre travail important sur les réductions d'énergies nous a permis d'atteindre des valeurs très basses compte tenu de nos process.
- Diminution importante des C.O.V. (Composants Organiques Volatiles) dans l'entreprise.

Des trois sources génératrices de C.O.V. : le dégraissage des pièces avec du trichloréthylène, le nettoyage des tissus tâchés et l'utilisation de colles à solvants, il nous reste uniquement le collage :

L'objectif 2006 était d'arriver à environ 80% du process avec un procédé sans solvant. Une nouvelle technologie utilisant une colle " thermofusible " a été déployée depuis début 2006. 90% de notre process de collage est fait avec cette nouvelle technologie. Nous continuons à tester de nouvelles solutions pour supprimer l'utilisation de colle à solvant.

- La gestion de nos déchets est maintenant opérationnelle pour les déchets générés par notre process.
- La veille technologique permanente assurée sur les évolutions des matériaux par notre R&D nous a permis d'intégrer l'éco-conception comme élément prioritaire. De ce fait, nous avons eu 6 sièges certifiés « NF Environnement » en 2007.

Les principaux axes de travail de ces trois prochaines années sont :

- La poursuite de la mise en place du collage sans C.O.V. avec pour objectif de tendre vers la disparition totale du collage avec solvants. Nous continuons à tester des solutions de substitution. Les pistes les plus concrètes sont principalement les colles à base aqueuse.
- L'optimisation de la gestion de nos déchets avec recherche de nouvelles filières nous permettant de recycler un maximum de déchets. Notre travail est maintenant axé sur la valorisation de nos produits en fin de vie chez nos clients. Pour ce faire, un partenariat avec la communauté EMMAÛS a été mis en place pour une filière de valorisation du mobilier professionnel en fin de vie. Cette démarche nous paraît particulièrement intéressante, notamment dans le cadre d'une approche en termes de développement durable. En effet, elle développe une activité économique, participe à la protection de l'environnement en évitant une élimination du mobilier par la mise en décharge et permet une insertion sociale de personnes en difficultés.
- une démarche visant à être certifié OHSAS 18001 en 2009 vient d'être initiée. Elle a pour but d'optimiser les conditions de travail au sein de notre entreprise en intégrant un volet social à notre stratégie.

